

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

<u>Nombre de membres en exercice : 13</u>	PV de la séance du lundi 09 avril 2018 à 20 heures L'an deux mille dix-huit et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 03 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire)
<u>Présents : 12</u>	
<u>Votants : 13</u>	<u>Sont présents :</u> Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLE, Patricia SEGALA. Arrivée à 20h30 : François MOINET Alain MONTOURCY – receveur municipal des cantons de Martel et Souillac <u>Représentés :</u> Jean-Marc FAUREL représenté par Patricia SEGALA <u>Excusés :</u> <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance : Jean OBERLE</u>

Ordre du jour :

1-Présentation et vote des comptes de gestion 2017 :

- 1.1- Assainissement Collectif,
- 1.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 1.3- Commune ;

2-Présentation et vote des comptes administratifs 2017 :

- 2.1- Assainissement Collectif,
- 2.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 2.3- Commune ;

3-Présentation et vote des budgets primitifs 2018 :

- 3.1- Assainissement Collectif,
- 3.2- Logements Locatifs Sociaux,
- 3.3- Commune ;

(Monsieur le percepteur présentera les comptes administratifs et les budgets) ;

4-Bases d'imposition 2018 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 ;

5-Marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un four à pain (maison du meunier) sur le site du moulin à vent : Résultat de la consultation ;

6-Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Bonnet : Fonds de concours relatif à la restauration du patrimoine de la communauté de communes - Acceptation

7-Fondation du patrimoine : Adhésion 2018

8-Divers

1- Présentation et vote des comptes de gestion 2017 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.

1.1- Assainissement Collectif : Compte de gestion 2017

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2017 « Assainissement Collectif ».

MEL

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 551.33	29 609.49
Investissement	21 518.61	25 214.53

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte de gestion 2017 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Arrivée de M. François MOINET à 20h30.

1.2- Logements Locatifs Sociaux : Compte de gestion 2017

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2017 « Logements Locatifs Sociaux ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 670.89	62 788.80
Investissement	45 770.33	24 580.33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte de gestion 2017 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Arrivée de M. François MOINET à 20h30.

1.3- Commune : Compte de gestion 2017

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du compte de gestion 2017 « Commune ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	493 520.15	530 401.96
Investissement	183 106.51	121 622.91

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte de gestion 2017 du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

2-Présentation et vote des comptes administratifs 2017 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.

2.1- Assainissement Collectif : Compte administratif 2017 et Affectation du Résultat

Compte Administratif :

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du compte administratif 2017 « Assainissement Collectif ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	107 007.82	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 551.33	29 609.49
Investissement	21 518.61	25 214.53

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	8 058.16

MEL

Investissement	103 311.90	0.00
----------------	------------	------

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	21 551.33	29 609.49
	Investissement	128 526.43	25 214.53
	TOTAL CUMULE	150 077.76	54 824.02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte administratif 2017.

Arrivée de M. François MOINET à 20h30.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2017 :

8 058.16 € au compte 1068 (recette d'investissement)

0.00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2.2- Logements Locatifs Sociaux : Compte administratif 2017 et Affectation du Résultat

Compte Administratif :

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2017** « Logements Locatifs Sociaux ».

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	36 270.50
Investissement	0.00	1 466.17

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 670.89	62 788.80
Investissement	45 770.33	24 580.33

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	88 388.41
Investissement	19 723.33	0.00

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	10 670.89	99 059.30
	Investissement	45 770.33	26 047.00
	TOTAL CUMULE	56 441.22	125 106.30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	11	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte administratif 2017.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

MEL

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
19 723.33 € au compte 1068 (recette d'investissement)
68 665.08 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2.3- Commune : Compte administratif 2017 et Affectation du Résultat

Compte Administratif :

Le 1^{er} Adjoint au Maire expose à l'assemblée le détail du **compte administratif 2017 « Commune »**.
Monsieur le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	258 571.46
Investissement	0.00	45 564.68

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	493 520.15	530 401.96
Investissement	183 106.51	121 622.91

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	295 453.27
Investissement	15 918.92	0.00

Reste à réaliser investissement à reporter N+1	52 487.52	2 546.69
--	-----------	----------

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	493 520.15	788 973.42
	Investissement	235 594.03	169 734.28
	TOTAL CUMULE	729 114.18	958 707.70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- approuve le compte administratif 2017.

Affectation du Résultat :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
65 859.75 € au compte 1068 (recette d'investissement)
229 593.52 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

3-Présentation et vote des budgets primitifs 2018 : Assainissement Collectif, Logements Locatifs Sociaux, Commune.

3.1- Assainissement Collectif : Budget Primitif 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Assainissement Collectif 2018 ».

MFL

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	23 050.08	23 050.08
Investissement	21 582.44	124 894.34

Report exercice 2017	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	103 311.90	0.00

Total section Fonctionnement	23 050.08	23 050.08
Total section Investissement	124 894.34	124 894.34

Total cumulé budget prévisionnel 2018	147 944.42	147 944.42
--	-------------------	-------------------

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	1
--------	----	----------	--	---------------	---

– approuve le budget primitif « Assainissement Collectif 2018 ».

3.2- LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX : budget primitif 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2018 ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 461.08	60 796.00
Investissement	43 775.00	63 498.33

Report exercice 2017	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	68 665.08
Investissement	19 723.33	0.00

Total section Fonctionnement	129 461.08	129 461.08
Total section Investissement	63 498.33	63 498.33

Total cumulé budget prévisionnel 2018	192 959.41	192 959.41
--	-------------------	-------------------

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

– approuve le budget primitif « Logements Locatifs Sociaux 2018 ».

3.3- Commune : Budget Primitif 2018

M. le Maire expose à l'assemblée le détail du budget primitif « Commune 2018 ».

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	702 052.12	472 458.60
Investissement	171 302.00	237 161.75
Report exercice 2017	Dépenses	Recettes

MEL

Fonctionnement	0.00	229 593.52
Investissement	15 918.92	0.00
Reste à réaliser investissement N-1	52 487.52	2 546.69
	Dépenses	Recettes
Total section Fonctionnement	702 052.12	702 052.12
Total section Investissement	239 708.44	239 708.44
Total cumulé budget prévisionnel 2018	941 760.56	941 760.56

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

– approuve le budget primitif « Commune 2018 ».

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 adressé par l'administration et du montant du produit fiscal attendu.

Il indique que compte tenu des besoins financiers et des investissements prévus, il n'y a pas lieu d'augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
--------	----	----------	--	---------------	--

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 8,97%
- Foncier bâti : 19.63%
- Foncier non bâti : 179.21%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

5-Marché à procédure adaptée relatif à la construction d'un four à pain (maison du meunier) sur le site du moulin à vent : Résultat de la consultation

La réunion de la commission pour l'ouverture des plis contenant les offres a eu lieu mercredi 04 avril 2018. Des précisions ont été demandées aux soumissionnaires concernant le lot maçonnerie. La décision est donc reportée à une date ultérieure à fixer par M. Le Maire.

6-Réfection de la toiture de l'Eglise de Saint-Bonnet : Fonds de concours relatif à la restauration du patrimoine de la communauté de communes – Acceptation

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

M. Le Maire

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2017 sollicitant auprès de la communauté de communes un fonds de concours à la communauté de communes pour le projet suivant « **Restauration de l'Eglise de St Bonnet** ».

Vu, la délibération de la communauté de communes en date du 27 décembre 2017 accordant un fonds de concours à hauteur de **5 000,00 €** à la commune pour ce projet.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour :	13	Contre :		Abstentions :	
---------------	-----------	-----------------	--	----------------------	--

- accepte le fonds de concours à hauteur de 5 000,00 €,
- rappelle le plan de financement comme suit :
 - 6 228.87 € par l'Etat,
 - 3 737.32 € par le Département,
 - 5 000.00 € par la communauté de communes,
 - 9 949.31 € par la commune.
- acte que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

7-Fondation du patrimoine : Adhésion 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que La Fondation du patrimoine, et tout particulièrement ses Délégations Départementale Lot et Régionale Midi-Pyrénées, ont l'honneur de s'associer avec notre commune à travers une souscription pour mener une action de restauration patrimoniale.

Il rappelle également que la Fondation du patrimoine aide les porteurs de projets publics, associatifs et privés grâce à différents moyens d'intervention. Cependant, son activité dépend pleinement d'un soutien populaire, caractérisé notamment par des adhésions de collectivité territoriale.

Sans notre concours, la Fondation du patrimoine ne pourrait pas nous accompagner et développer ses actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour :	12	Contre :		Abstentions :	1
---------------	-----------	-----------------	--	----------------------	----------

- décide d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour l'année 2018 pour un montant de 75 € (montant de la cotisation correspondant à l'effectif de la commune).

8-Divers - Informations diverses

- PLUi : Questionnaire à destination des communes : liste des projets communaux, liste des projets privés connus, règlement -liste des articles problématiques-difficultés d'application ;
- Désertification médicale ;
- Courrier de Monsieur Philippe DARNAULT et réponse de Madame Annette DEBRIE.
- CAUVALDOR : compte-rendu commission « environnement » du 14/02/2018.
- Prochainement une réunion de travail avec le CM de Nadaillac se fera pour débattre de l'avenir du RPI Gignac Nadaillac. (date à fixer)

Prochaine séance du CM le 15 mai à 20h30

